QU'EST CE QUE L'U.N.A.A.P.E.

Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves

L'UNAAPE reconnue d'Utilité Publique, est une **UNION d'Associations** Autonomes ou Indépendantes de Parents d'Elèves et d'Etudiants, qui regroupe les Associations Autonomes ou Indépendantes, les Unions Départementales, les Unions Académiques et les Unions Régionales d'Associations Autonomes ou Indépendantes de Parents d'Elèves.

C'est en octobre 1968 que de nombreux parents soucieux de l'avenir du système éducatif ont spontanément dans de multiples points en France fondé des Associations de Parents d'Elèves qui se sont regroupées sous le *vocable Autonome*.[i]

L'UNAAPE est ainsi reconnue par le Ministère de l'Education Nationale, comme la FCPE et la PEEP, en tant qu'organisation nationale **des Parents d'Elèves Autonomes.**

C'est lors de la mise en place des lois de décentralisation (1983-1986) que des Associations Indépendantes s'affilient à l'UNAAPE qui leur offre la possibilité de garder leur identité.

L'UNAAPE est la **seule Union d'Associations de Parents d'Elèves Autonomes ou Indépendantes**, auxquelles leur affiliation permet de jouer un rôle **national** au lieu de demeurer cantonnées dans une action purement locale.*

Lorsqu'une Association de Parents d'Elèves s'affilie à l'UNAAPE elle adhère, ainsi que les parents qui la composent, aux principes du Mouvement Autonome de Parents d'Elèves-UNAAPE.

L'affiliation à l'UNAAPE n'altère pas la liberté d'action sur le terrain, mais garantit à chacun d'être informé plus rapidement et plus complètement de tout ce qui concerne le milieu éducatif.

L'UNAAPE n'est pas une fédération, mais une **Union pluraliste**, ouverte aux débats d'idées, indépendante de toute idéologie, de tout mouvement politique, syndical et religieux.[ii]**

Ce terme d'UNION traduit parfaitement notre philosophie.

L'U.N.A.A.P.E. ne donne **aucun mot d'ordre** .

L'U.N.A.A.P.E. **représente** les Associations et Unions membres auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, et de tout organisme concerné par l'enseignement, et

leur permet de présenter des candidats dans les instances concernées par l'enseignement public **par délégation de pouvoir**, **sans se substituer à elles.**

Le Bureau National est une émanation des Associations, des Unions départementales et académiques. Ses membres ne sont pas présents pour exprimer leurs opinions individuelles, mais pour représenter et traduire de façon cohérente l'ensemble des opinions reçues avec pour seule mission de s'assurer qu'elles sont conformes aux grandes orientations de l'U.N.A.A.P.E.

Il ne fait pas appliquer de théorie unique ou figée, il vit de ce qu'il reçoit des associations et unions qui l'ont élu.

Le Bureau National donne des informations destinées à alimenter cette réflexion. Ensuite, s'appuyant sur les remarques des uns et des autres, il peut prendre position sur les grandes questions et transmettre ainsi aux autorités le point de vue de l'ensemble du Mouvement Autonome. C'est ainsi que l'U.N.A.A.P.E. peut s'adapter aux réalités sans jamais trahir son identité.

✧ **coopère** avec les instances et organismes désignés ci-dessus à tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement,

✧ **participe** à la réflexion et à l'élaboration de toute amélioration, modification ou projet de réforme de l'enseignement,

✧ **aide** les Associations et Unions membres à coordonner leurs actions, à développer le dialogue et la concertation entre elles et entre les autres structures du mouvement autonome.

Pour faciliter cette représentation à tous niveaux, il existe des structures spécialisées : Union Départementale-U.D-A.A.P.E. - ou Académique-U.A.-A.A.P.E. - ou Régionale d'Associations Autonomes ou Indépendantes de Parents d'Elèves.

Ces Unions ont pour mission d'apporter aide et conseils aux Associations locales dans leur fonctionnement et leur développement, mais aussi de les représenter auprès des différents niveaux de l'Administration.

Il est important de noter que ces structures, ne sont mises en place que pour être efficaces, et n'ont aucun caractère hiérarchique. L'U.N.A.A.P.E. se caractérise par une organisation horizontale qui donne à chaque Association Autonome ou Indépendante de Parents d'Elèves la même responsabilité dans ses actions à l'intérieur comme à l'extérieur du Mouvement et chaque Association peut correspondre directement avec le niveau de son choix.

Quels sont les MOYENS d'ACTION de l'U.N.A.A.P.E.

Le plus possible le DIALOGUE, la CONCERTATION avec les parties intéressées.

Les Parents d'Elèves Autonomes-U.N.A.A.P.E. privilégient l'INFORMATION en faveur des Parents qui, connaissant leurs droits et les textes en vigueur, sont en mesure de se forger eux-mêmes leur opinion et d'être efficaces.

Droits et Devoirs des Administrateurs des Associations Autonomes ou Indépendantes et des Unions membres de l'U.N.A.A.P.E. :

➢ **respecter et promouvoir** les principes et valeurs du Mouvement de Parents d'Elèves Autonomes-U.N.A.A.P.E., en particulier l'absolue neutralité politique, syndicale et religieuse du système éducatif,

➢ **respecter en toute circonstance** le devoir de réserve, pour ce qui concerne les informations relatives à la vie privée des familles ou pouvant porter préjudice aux élèves ou aux familles,

➢ **participer à la vie de l'Union nationale**, à son développement et œuvrer pour le développement du Mouvement Autonome de Parents d'Elèves –U.N.A.A.P.E.,

➢ Les Administrateurs de l'Union Nationale **s'interdisent toute action militante publique en faveur d'un parti politique, d'une organisation syndicale ou religieuse**. Ceux qui présentent leur candidature à des élections ou exercent un mandat sous l'étiquette d'un parti politique, d'une organisation syndicale ou religieuse sont tenus de démissionner de l'Union.

Il en est de même pour toute autre action publique qui pourrait compromettre la neutralité de l'Union.

Quelles PRESTATIONS l'U.N.A.A.P.E. assure-t-elle aux Associations affiliées?

Sont proposés :

Un contrat d'Assurances scolaires et extra-scolaires réservé aux adhérents et une assurance d'Association (dite Président) couvrant l'A.P.E. et ses membres dans le cadre de leurs activités au sein de l'association,

En début d'année scolaire, la fourniture de tracts (de rentrée et d'élection), de bulletins d'adhésions et d'assurance pour l'ensemble des établissements scolaires couverts par l'A.A.P.E. affiliée.

Un service d'INFORMATION et de DOCUMENTATION.

L'envoi, sur demande, d'un texte, d'une circulaire, d'un avis, d'un conseil, par retour du courrier ou par téléphone en cas d'urgence.

Cette personnalisation de l'information, en direct du Secrétariat de l'U.N.A.A.P.E. est l'un des avantages d'une UNION NATIONALE à échelle humaine.

PUBLICATION Nationale.

PRESENCE DES PARENTS

▪L'organe d'information de notre Union Nationale s'intitule « Présence des Parents ». C'est à la fois un appel et une constatation. Appel, car on entend trop dire que les parents abdiquent, démissionnent. Constatation car notre Union Nationale s'adresse à des parents pleinement responsables donc « présents ». -Présents au milieu familial, -Présents aussi au milieu scolaire de leur enfant.

UNAAPE-INFORMATION

▪Bulletin réservé aux parents responsables d'une association ou dans un établissement.

La possibilité d'être membre :

- au plan départemental : du Conseil Départemental de l'Education Nationale ou C.D.E.N., de la commission sur les transports scolaires...

- au plan académique :du Conseil (inter) Académique de l'Education Nationale ou C.A.(I).E.N.

- des Commissions d'appel et d'affectation départementales ou académiques.

[ii] * Certains parents réagissent devant la désorganisation dans les établissements scolaires, d'autres face à la politisation des fédérations, d'autres par opposition à la mise en cause de l'intégrité de la famille par l'idéologie du moment, d'autres enfin parce que ce Mouvement offrait **une autre voie, celle de la responsabilité des parents et de l'autonomie d'action.**

**Un avantage, et non des moindres, apporté aux Associations Indépendantes, est la possibilité d'avoir des représentants à tous les échelons. En effet, l'influence de ces Associations s'arrête aux frontières qu'elles se sont elles-mêmes fixées, leur établissement scolaire ou, les limites de la commune. Elles ne sont pas représentées dans les diverses commissions qui existent

[ii]***L'indépendance de tout parti politique ou syndicat prive l'UNAAPE de l'appui et de la source de recrutement ou/et de financement dont peuvent disposer d'autres mouvements de Parents d'Elèves. Nous pouvons constater que là où les Parents d'Elèves Autonomes-UNAAPE sont présents, ils recueillent l'adhésion d'une part importante des Parents d'Elèves décidés à jouer leur rôle dans l'ECOLE. Ils sont même souvent majoritaires.